



## Etude ergonomique sur le poste de travail

En France, l'emploi des concierges, employés et gardiens d'immeubles, a considérablement évolué dans le secteur des services au cours des quinze dernières années, (selon l'enquête «Conditions de travail» conduite par le ministère du Travail).

En effet, les dernières études précisent **qu'environ 140 000 salariés** (toutes catégories + toutes bases horaires confondues) interviennent quotidiennement au sein des immeubles.

Une étude menée par AT Patrimoine **sur une durée de 7 mois en 2008** soulève **les problématiques suivantes :**

**78 % des personnes interrogées** déclarent rester longtemps dans une posture pénible pendant leur travail au sein des copropriétés.

L'augmentation importante des contraintes physiques au regard des cadences de travail toujours plus importantes et des exigences tirées vers le haut est très nette.

Le lavage des sols, qui représente, dans l'activité de propreté, **environ 70% du temps de travail, peut être effectué selon des techniques qui diffèrent en fonction du matériel employé.**

En effet, plus ce matériel est inadapté plus le risque d'être la source d'Affections Musculo-Squelettique est grand.

**Sur l'ensemble des critères étudiés :** posture penchée, effort d'essorage et manipulation du seau, la pénibilité est considérée comme importante **par plus de 2/3 des agents**, les troubles déclarés sont moins fréquents et moins intenses avec une technique adaptée. La présence de douleurs localisées en fin de journée, importantes ou très importantes, diminue significativement avec de nouvelles méthodes le siège des douleurs étant quasi exclusivement dorsolombaire.

En d'autres termes, l'apport de nouveaux matériels **améliore de loin les conditions de travail et la santé des employés** en offrant un véritable gain d'énergie et de qualité dans la prestation de l'employé d'immeuble.

**La réduction significative** des accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles permettent de manière évidente une amélioration des relations entre les copropriétaires et l'employé **tout en préservant sa motivation.**

Auteur : Service marketing AT Patrimoine



conseil & formation